



Dreux, le 15 novembre 2018

SOUS PREFECTURE DE
L'ARRONDISSEMENT DE DREUX
Pôle Citoyenneté - Sécurité
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD
Tél : 02 37 27 72 00
Fax : 02 37 46 80 72
Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

**Arrêté n° 2018-47 SP/DREUX
portant renouvellement de l'habilitation pour la gestion du crématorium
de la SAS "CREMATORIUM DE VERNOUILLET" dont le siège social
est situé Rue de la Briqueterie 28500 VERNOUILLET**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-72, D 2223-34 à D 2223-39 et D 22223-100 à D 2223-109 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011348-0003 en date du 14 décembre 2011 autorisant la commune de VERNOUILLET à créer un crématorium Rue de la Briqueterie ;

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium de VERNOUILLET en date du 8 février 2010 signé par le Maire de la commune de VERNOUILLET et le représentant légal de la SARL MAINI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012346-0004 en date du 11 décembre 2012 portant habilitation de la gestion du crématorium pour une durée de 6 ans ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée par la SAS "CREMATORIUM DE VERNOUILLET" en date du 12 novembre 2018 pour la gestion du crématorium situé Rue de la Briqueterie 28500 VERNOUILLET, réputé complet le 14 novembre 2018 ;

Vu les rapports de contrôle technique en date du 30 octobre 2018 établis par l'organisme "FUNERAIRES DE FRANCE" établissant la conformité des installations et des équipements et sécurité des fours de crémation ;

Vu le rapport de contrôle technique en date du 28 octobre 2018 établi par le laboratoire CERECO établissant la conformité des rejets atmosphériques ;

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé en date du 12 novembre 2018 attestant de la conformité du crématorium pour une durée de 6 ans ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30/2018 en date du 4 septembre 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

ARRETE

Article 1er : La SAS "CREMATORIUM DE VERNOUILLET" dont le siège social est situé Rue de la Briqueterie 28500 VERNOUILLET est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national l'activité funéraire suivante :

- Gestion du crématorium.



Article 2 : La durée de la présente habilitation concernant cette activité est accordée pour une période de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Le numéro d'habilitation est 18-28-111.

Article 4 : L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Florian MAINI.

Article 5 : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

Article 6 : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 7 : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Maire de VERNOUILLET, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à Monsieur Florian MAINI, Président de la SAS "CREMATORIUM DE VERNOUILLET".

Le Sous-préfet



Wassim KAMEL

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif : 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.